

Prix de l'ANFH

Soumis par Sylvia EVRARD
01-12-2006

La Congrégation hospitalière des Augustines face à la professionnalisation des soins infirmiers, des années 1880 aux années 1940, l'échec de la laïcisation des hôpitaux lillois ?

Résumé : Ce mémoire a été présenté, dans le cadre d'une formation DEA/ Master, en histoire contemporaine, à Lille, en juin 2004. La direction du travail de recherches est assurée par M. Didier Terrier de l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis. La première et la deuxième partie sont consacrées à l'historiographie, la présentation des sources et à la bibliographie. La troisième partie présente la congrégation hospitalière des Augustines de l'Immaculée Conception (de Cambrai) dans leurs rapports avec la commission administrative des hospices de Lille et avec l'Etat à un moment clé de leur histoire, à savoir la période de laïcisation hospitalière menée conjointement à la professionnalisation des soins. Le point de départ de l'étude fut la question de l'absence de laïcisation des hôpitaux lillois (mais pas de la totalité des dispensaires). Les sources principales proviennent essentiellement des archives départementales du Nord et des archives de la maison mère située à Saint Amand-les-Eaux. Des sœurs hospitalières La Règle de Saint Augustin a servi de base à d'innombrables communautés religieuses. Très souple, ne prêchant pas une rigueur extrême, elle convient bien aux ordres actifs en particuliers hospitaliers. Les religieuses Augustines ne sont pas contemplatives. Elles considèrent le malade comme le corps souffrant du christ et à ce titre s'adonnent totalement à leur mission. « Filles de la maison » et non pas « mercenaires », elles ont durant des siècles occupé de multiples fonctions : surveillance, soins, gestion mais aussi tâches ménagères. Leur indemnité de vestiaire, réduite au XIXe siècle, peu réévaluée au XXe siècle, malgré l'inflation, permet aux hôpitaux de substantielles économies. Leur disponibilité et leur savoir-faire sont largement appréciés par le corps médical. Les religieuses connaissent, tout au long du XIXe siècle, un important accroissement de leur effectif. Les communautés, sont aussi appelées à fusionner afin d'améliorer les relations avec l'administration hospitalière. La communauté des sœurs Hospitalières Augustines de l'Immaculée Conception a sa maison mère à Cambrai en 1845. Mère Monique en est la fondatrice. Elle dirige les « succursales » de Lille, Comines et Seclin. En 1945, à la suite des bombardements, la maison mère est transférée à St Amand-les-Eaux. Une vie rude animée par une foi profonde La vie des sœurs Augustines porte l'empreinte des trois vertus de chasteté, de pauvreté et d'obéissance. S'il n'y a ni mortification, ni ascétisme, les principes demeurent stricts en particulier sur la vie communautaire. La vocation religieuse est mise à l'épreuve, dès l'arrivée (après l'âge de seize ans), au cours du postulat qui peut durer deux ans. Passée cette épreuve, la sœur accède au noviciat durant une année, où elle est guidée par une maîtresse des novices. Un enseignement infirmier est prodigué aux sœurs présentant des dispositions particulières. La cérémonie des vertus se fait en présence des autorités civiles et religieuses. La sœur est alors professe. Les conditions de leur travail étaient difficiles : peu nombreuses, sollicitées de jour comme de nuit, disposant d'un matériel souvent dérisoire, l'adaptation n'était pas toujours facile, surtout pour les sœurs germanophones, nombreuses à Lille. Le réseau des secours à Lille En 1902, Lille compte huit établissements hospitaliers offrant près de 3000 lits, ce qui représente la plus forte capacité d'accueil de la région Nord-Pas-de-Calais. Les sœurs Augustines sont présentes dans les hôpitaux St Sauveur, l'hospice Gantois, l'hôpital de la Charité, au dispensaire St Raphaël et à la maternité Ste Anne. Les Filles de l'Enfant Jésus occupent des vieillards et des orphelins à l'hôpital général, les sœurs de St Vincent de Paul gèrent les hospices Comtesse et Stappaert. Six Filles de la Charité visitent les pauvres du quartier St Sauveur. L'assistance charitable, répertoriée, de façon exhaustive par P. Delemer en 1910, comprend aussi six bureaux de bienfaisance, des ligues pour la protection de l'enfance, des patronages, des refuges, des asiles de nuit, des crèches, des caisses de secours. Les Augustines et la commission administrative de Lille La commission administrative des Hospices de Lille est apparue avec la loi du 16 vendémiaire an V. Elle comprend le maire de la ville, désigné président de la commission, deux membres élus par le conseil municipal et quatre membres nommés par le Ministre de l'Intérieur sur la proposition du préfet. D'après le traité conclu en 1853, la supérieure générale devait veiller à ce que seize sœurs soient continuellement au service de l'hôpital St Sauveur et neuf au service de l'hospice Gantois. Le nombre d'hospitalières est fixé par l'Etat, en fonction du nombre de lits (1 sœur pour 25 lits). Leurs « avantages » sociaux sont de différentes natures : une indemnité de vestiaire d'environ 250 francs annuels à la fin du XIXe siècle. De plus, « elles sont logées, meublées, nourries, blanchies, chauffées, éclairées et médicamentées aux frais de l'établissement qui leur fournira aussi le gros linge ». Il n'y a pas de retraite prévue. Mais, en cas de maladie ou d'incapacité, la sœur peut prétendre au statut de « reposante », (théoriquement à la maison mère, mais souvent à l'hôpital), c'est-à-dire qu'elle est logée, nourrie, soignée mais ne reçoit plus d'indemnité. Une fois décédée, les funérailles sont prises en charge par l'administration hospitalière. Les relations avec la commission administrative ne furent pas toujours harmonieuses. Celle-ci cherchait constamment à subordonner les religieuses qui ont perdu progressivement beaucoup des prérogatives qu'elles avaient depuis le moyen âge. La remise en cause à partir des années 1880 La détermination politique à consolider la République a abouti à diverses lois anticléricales. En France, beaucoup de communautés Augustines furent dispersées à la suite d'une volonté de laïcisation des hôpitaux. Les arguments avancés étaient d'ordres scientifiques, éthiques et économiques. Tous ces arguments, sont apparus irrécusables à Lille. Les Augustines connaissent les bases de la pharmacie ; elles ont élaboré des pharmacopées (comme celui de Seclin), certaines ont même conçu des médicaments. Le prosélytisme n'est pas un fait avéré

et sur le plan économique, le remplacement des religieuses par des laïques devait se traduire, après calculs par une augmentation des coûts de près de 40%. A Lille, les religieuses furent protégées par la commission administrative. Les attaques furent peu nombreuses. A peine la moitié des dispensaires furent laïcisés. On reprochait alors aux sœurs de Saint Vincent de Paul d'être prêcher la cause de l'enseignement congréganiste. Par contre, tous les hôpitaux gardèrent leurs religieuses. La présence peu influente des francs-maçons, une nombreuse population indigente et des moyens financiers limités en sont à l'origine. Mais elles ont dû s'adapter aux nouvelles exigences en terme de compétence. Vers la professionnalisation des soins. Les progrès médicaux, l'augmentation de la demande de soins mais aussi le souci de l'Etat de préserver la santé des citoyens appelés à défendre le territoire national, tout concourt à l'émergence d'un système de santé moderne. Les infirmières se doivent d'être qualifiées. A Lille, la création de la première école d'infirmiers tenue par les Frères Camilliens, dès 1891, est due à une initiative de la faculté libre de médecine. Les Frères Camilliens cependant ne résisteront pas à la vague anticléricale du début du XXe siècle. Ils sont chassés en 1902. A partir de 1901, l'administration des hospices propose des cours du soir. La Ligue du Nord organise une véritable école en 1919 et forme des infirmières hospitalières (au bout de deux ans) et des infirmières visiteuses (futures assistantes sociales) après trois années d'études. En 1927, toujours à l'initiative de la faculté libre de médecine, une école catholique d'infirmières voit le jour. Elle est confiée aux sœurs Augustines. Les religieuses s'adaptent sans difficulté. La laïcisation des services généraux en 1945 La pénurie des vocations accélère le remplacement des religieuses par des infirmières laïques. En 1946, l'hospice général a déjà un personnel presque entièrement laïc. Les sœurs Augustines se maintiennent cependant. Elles sont encore 115 à Lille et à Seclin (dont 38 au CHU) en 1956 et 75 en 1971. En 1972, certaines religieuses, à leur demande, accèdent au salariat. Elles sont présentes à Lille jusqu'en 1991, date du départ en retraite de la dernière sœur Augustine. Revue de la Société française d'histoire des hôpitaux, n°123 et 124, décembre 2006